RCS : NICE
Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 01426
Numéro SIREN : 752 382 572
Nom ou dénomination : ABCDis

Ce dépôt a été enregistré le 03/04/2023 sous le numéro de dépôt 1695

1695

ABCDis
Société par actions simplifiée au capital de 50 000 €
Siège social : 85-87, rue de France
06000 NICE

752 382 572 RCS NICE
---***---

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 499.601 € de la manière suivante :

- la somme de DEUX CENT CINQUANTE MILLE euros, ci.....250.000 €
 à titre de distribution de dividendes

- le solde, soit la somme de DEUX CENT QUARANTE NEUF MILLE
 SIX CENT UN euros, ci.....249.601 €
 au crédit du compte Report à nouveau
 dont le montant passe de 332.137 € à 581.738 €.

Total conforme.....499.601 €

Compte tenu de cette affectation, le montant des capitaux propres est de 636.738 €.

Le dividende unitaire est donc de 50 euros. Il sera mis en paiement au siège social à l'issue des présentes.

L'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués sont susceptibles de bénéficier du régime des mères et filiales.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associée Unique que le montant des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents est le suivant :

EXERCICE	DIVIDENDE DISTRIBUE PAR ACTION	MONTANT ELIGIBLE A L'ABATTEMENT DE 40 % (Article 158 du CGI)
30/09/2019	30 €	30 €
30/09/2020	41,96 €	41,96 €
30/09/2021	50 €	50 €

*
* *

Cette décision est adoptée.

Décisions de l'Associée Unique du 30 mars 2023

Certifié conforme
La Présidente
La société AB HOLDING
Représentée par son Gérant
Monsieur Arnaud BLACHERE

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP **N° 2050 2022**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABCDIS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise : 85 rue de France 06000 NICE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 7 5 2 3 8 2 5 7 2 0 0 0 2 8 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30/09/2022

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 859	AG 4 591	267
		Fonds commercial (1)	AH	74 750	AI	74 750
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	4 011 207	AK 1 600 642	2 410 564
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP	2 288 755	AQ 2 023 989	264 765
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	728 602	AS 608 915	119 686
		Autres immobilisations corporelles	AT	256 660	AU 127 908	128 751
		Immobilisations en cours	AV		AW	
		Avances et acomptes	AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU	71 600	CV	71 600
		Créances rattachées à des participations	BB		BC	
		Autres titres immobilisés	BD	30 825	BE	30 825
		Prêts	BF		BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	46 758	BI	46 758
		TOTAL (II)	BJ	7 514 018	BK 4 366 048	3 147 969
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT	318 784	BU	318 784
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	12 735	BY	12 735
		Autres créances (3)	BZ	222 317	CA	222 317
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	400 000	CE	400 000
		Disponibilités	CF	767 155	CG	767 155
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	49 954	CI	49 954
		TOTAL (III)	CJ	1 770 947	CK	1 770 947
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	9 284 965	1A 4 366 048	4 918 916

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABCDIS — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000)	DA	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	332 137
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	499 601
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	886 738
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 792 977
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	83 315
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	797 061
	Dettes fiscales et sociales	DY	277 048
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	81 775
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	4 032 178
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 918 916

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 957 871
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	849

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABCDIS — Néant ☐ *

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	9 786 959	FB		FC	9 786 959
	Production vendue biens *	FD	288 451	FE		FF	288 451
	Production vendue services *	FG	32 742	FH		FI	32 742
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	10 108 153	FK		FL	10 108 153
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	16 199
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	14 444
	Autres produits (1) (11)					FQ	5 679
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	10 144 477
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	6 394 046
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(31 688)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	42 290
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 234 555
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	104 393
	Salaires et traitements*					FY	1 118 849
	Charges sociales (10)					FZ	285 656
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	433 349
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	4 262
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	9 585 714
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	558 763
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	3 397
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	3 397
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	68 125
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	68 125
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(64 728)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	494 034

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2022

Désignation de l'entreprise SAS ABCDIS — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	4 160
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	3 188
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	7 349
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 307
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	3 448
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	4 756
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	2 592
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	19 938
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	(22 912)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	10 155 223
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	9 655 622
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	499 601

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	1 225
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	49 629
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	14 444
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS) A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	683
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 ; obligatoires A9 ; Dont cotisations facultatives Madelin A7 ; Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 307	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	3 448	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		4 160
Produits des cessions d'éléments d'actif		3 188

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(5) **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABCDIS — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I			CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II			KD	4 090 816	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO	
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	KP	2 274 186	KQ		KR	14 569
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KS	682 316	KT		KU	57 650
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	137 365	KW		KX	63 317
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*			KY	32 291	KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	27 541	LC		LD	2 308
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
	TOTAL III			LN	3 153 700	LO		LP	137 845
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
	Autres participations			8U	67 696	8V		8W	5 504
	Autres titres immobilisés			1P	45 170	1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières			1T	53 371	1U		1V	
	TOTAL IV			LQ	166 237	LR		LS	5 504
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	7 410 754	ØH		ØJ	143 349

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV		LW	4 090 816	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	2 288 755	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	11 364	MK	728 602	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM	3 188	MN	197 494	MO	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ	32 291	MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	2 975	MT	26 875	MU	
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG	17 528	NH	3 274 017	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX	1 600	ØY	71 600	ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B	14 344	2C	30 825	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	6 612	2F	46 758	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ	22 557	NK	149 184	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	40 085	ØL	7 514 018	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(5 bis)

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2022
DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 30/09/2022

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS ABCDIS

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE –	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(6) **AMORTISSEMENTS**

DGFiP N° 2055 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABCDIS — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	1 444 586	PF	160 648	PG		PH	1 605 234
TOTAL I		RK	1 444 586	RM	160 648	RN		RO	1 605 234
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	1 801 957	PW	222 032	PX		PY	2 023 989
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	593 675	QA	25 769	QB	10 529	QC	608 915
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	64 262	QE	17 521	QF	575	QG	81 208
	Matériel de transport	QH	20 284	QI	5 358	QJ		QK	25 642
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	22 013	QM	2 019	QN	2 975	QO	21 057
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	2 502 193	QV	272 700	QW	14 079	QX	2 760 814
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	3 946 779	ØP	433 349	ØQ	14 079	ØR	4 366 048

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY		Total général non ventilé (NW-NY)		NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022,
dont le total est de 4 918 917 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 499 602 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/12/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2022 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du code de commerce, modifié par les règlements ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
* Autres immobilisations incorporelles : 25 ans
* Agencements des constructions : 4 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 3 à 5 ans
* Matériel informatique : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage.
La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession.
Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les matières consommables ainsi que les marchandises sont évaluées au coût d'acquisition, hors frais de stockage.
Une provision pour dépréciation de stock a été comptabilisée à chaque fois que le coût d'acquisition était supérieure à la valeur de marché.

Créances et produits

Seuls les créances certaines et les produits acquis ont été rattachés à l'exercice comptable.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un évènement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimé avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Dettes et charges

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice, figurent en comptes de tiers ou de charges à payer au passif du bilan.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,7 %
- Taux de croissance des salaires : 4 %
- Age de départ à la retraite : 60 à 67 ans
- Turn over moyen
- Table de taux de mortalité : table INSEE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022



SAS ABCDis

SAS au capital de 50 000 €

85-87, Rue de France
06000 NICE
RCS NICE 752 382 572

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABCDis relatifs à l'exercice clos le 30 Septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/10/2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Nice le 8 Mars 2023

Karine VIGOUROUX
Commissaire aux Comptes

Bilan et compte de résultat



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/09/2022	Net 30/09/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	4 859	4 592	267	467
Fonds commercial (1)	74 750		74 750	74 750
Autres immobilisations incorporelles	4 011 207	1 600 643	2 410 565	2 571 013
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	2 288 755	2 023 990	264 765	472 229
Installations techniques, matériel et outillage industriels	728 602	608 916	119 686	88 642
Autres immobilisations corporelles	256 660	127 908	128 752	90 637
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	71 600		71 600	67 696
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	30 826		30 826	45 171
Prêts				
Autres immobilisations financières	46 758		46 758	53 371
	7 514 018	**4 366 048**	**3 147 970**	**3 463 975**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	318 784		318 784	287 096
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	12 736		12 736	14 363
Autres créances	222 317		222 317	142 006
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	400 000		400 000	
Disponibilités	767 155		767 155	957 556
Charges constatées d'avance (3)	49 954		49 954	37 009
	1 770 947		**1 770 947**	**1 438 030**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**9 284 965**	**4 366 048**	**4 918 917**	**4 902 006**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Cour. d'Appel K. VIGOUROUX Commissaire aux Comptes Aix en Provence

Bilan passif

	30/09/2022	30/09/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	5 000	5 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	332 137	201 418
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**499 602**	**380 719**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**886 739**	**637 137**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 792 977	3 369 829
Emprunts et dettes financières diverses (3)	83 315	83 709
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	797 062	502 870
Dettes fiscales et sociales	277 048	266 098
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	81 776	42 364
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**4 032 178**	**4 264 869**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**4 918 917**	**4 902 006**
(1) Dont à plus d'un an (a)	2 136 969	2 756 821
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 895 209	1 508 048
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	850	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Cour d'Appel K. VIGOUROUX Commissaire aux Comptes Aix en Provence

Compte de résultat

	30/09/2022	30/09/2021
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	9 786 959	9 550 088
Production vendue (biens)	288 451	239 165
Production vendue (services)	32 743	34 328
Chiffre d'affaires net	**10 108 153**	**9 823 581**
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	16 200	32 207
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	14 445	20 617
Autres produits	5 680	2 457
Total des produits d'exploitation (I)	**10 144 478**	**9 878 862**
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	6 394 046	6 211 390
Variations de stock	-31 689	2 733
Achats de matières premières et autres approvisionnements	42 291	68 123
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	1 234 555	1 281 368
Impôts, taxes et versements assimilés	104 393	110 093
Salaires et traitements	1 118 849	1 084 227
Charges sociales	285 656	301 181
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	433 349	419 343
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	4 263	3 602
Total des charges d'exploitation (II)	**9 585 714**	**9 482 059**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**558 763**	**396 803**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)	3 397	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		32
Autres intérêts et produits assimilés (3)		633
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilièrers de placement		
Total des produits financiers (V)	**3 397**	**665**
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	68 125	72 689
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (VI)	**68 125**	**72 689**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**-64 728**	**-72 024**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	**494 035**	**324 779**

Cour d'Appel K. VIGOUROUX Commissaire aux Comptes Aix en Provence

Compte de résultat (suite)

	30/09/2022	30/09/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	4 161	32 950
Sur opérations en capital	3 188	3 062
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)	**7 349**	**36 012**
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1 308	1 047
Sur opérations en capital	3 449	8 496
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles (VIII)	**4 756**	**9 543**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**2 593**	**26 469**
Participation des salariés aux résultats (IX)	19 938	
Impôts sur les bénéfices (X)	-22 912	-29 471
Total des produits	**10 155 224**	**9 915 539**
Total des charges	**9 655 622**	**9 534 820**
BENEFICE OU PERTE	**499 602**	**380 719**
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		31 725
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		290
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	1 225	1 262

Cour d'Appel
K. VIGOUROUX
Commissaire aux Comptes
Aix en Provence

Annexe des comptes annuels



Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2022,
dont le total est de 4 918 917 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 499 602 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/12/2022 par les dirigeants de l'entreprise.

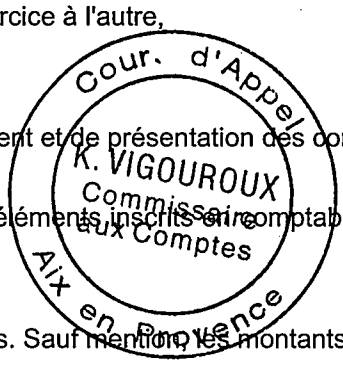
Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2022 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L.123-12 à L.123-28 et R.123-172 à R.123-208 du code de commerce, modifié par les règlements ANC 2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.



La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
* Autres immobilisations incorporelles : 25 ans
* Agencements des constructions : 4 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
* Matériel de transport : 4 à 5 ans
* Matériel de bureau : 3 à 5 ans
* Matériel informatique : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage.
La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession.
Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Cour d'Appel
K. VIGOUROUX
Commissaire aux Comptes
Aix en Provence

Stocks

Les matières consommables ainsi que les marchandises sont évaluées au coût d'acquisition, hors frais de stockage.
Une provision pour dépréciation de stock a été comptabilisée à chaque fois que le coût d'acquisition était supérieure à la valeur de marché.

Créances et produits

Seuls les créances certaines et les produits acquis ont été rattachés à l'exercice comptable.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un évènement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimé avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Dettes et charges

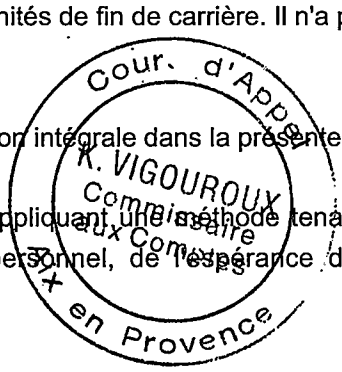
Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice, figurent en comptes de tiers ou de charges à payer au passif du bilan.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.



Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,7 %
- Taux de croissance des salaires : 4 %
- Age de départ à la retraite : 60 à 67 ans
- Turn over moyen
- Table de taux de mortalité : table INSEE 2021

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	74 750			74 750
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 016 066			4 016 066
Immobilisations incorporelles	**4 090 816**			**4 090 816**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 274 186	14 569		2 288 755
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	682 317	57 650	11 365	728 602
- Installations générales, agencements aménagements divers	137 345	63 317	3 188	197 494
- Matériel de transport	32 291			32 291
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	27 541	2 309	2 975	26 875
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**3 153 701**	**137 845**	**17 528**	**3 274 018**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	67 696	5 504	1 600	71 600
- Autres titres immobilisés	45 171		14 345	30 826
- Prêts et autres immobilisations financières	53 371		6 613	46 758
Immobilisations financières	**166 238**	**5 504**	**22 557**	**149 184**
ACTIF IMMOBILISE	**7 410 755**	**143 349**	**40 086**	**7 514 018**

Cour d'Appel
K. VIGOUROUX
Commissaire aux Comptes
Aix en Provence

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		137 845	5 504	143 349
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**137 845**	**5 504**	**143 349**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		17 528	22 557	40 086
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**17 528**	**22 557**	**40 086**

Cour d'Appel
K. VIGOUROUX
Commissaire aux Comptes
Aix en Provence

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/09/2022
Éléments achetés	74 750
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	**74 750**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 444 586	160 648		1 605 234
Immobilisations incorporelles	**1 444 586**	**160 648**		**1 605 234**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 801 958	222 032		2 023 990
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	593 675	25 770	10 529	608 916
- Installations générales, agencements aménagements divers	64 263	17 521	576	81 208
- Matériel de transport	20 284	5 358		25 642
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	22 013	2 019	2 975	21 058
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**2 502 193**	**272 701**	**14 080**	**2 760 814**
ACTIF IMMOBILISE	**3 946 779**	**433 349**	**14 080**	**4 366 048**

Cour d'Appel
K. VIGOUROUX
Commissaire aux Comptes
Aix en Provence

Notes sur le bilan

Actif circulant

Stocks

Les flux s'analysent comme suit :

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Augmentation des stocks	Diminution des stocks
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état	318 784	287 096	31 689	
Approvisionnements				
Total I	**318 784**	**287 096**	**31 689**	
Production				
Production en cours				

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 331 766 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	46 758		46 758
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	12 736	12 736	
Autres	222 317	222 317	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	49 954	49 954	
Total	**331 766**	**285 007**	**46 758**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Cour d'Appel K. VIGOUROUX Commissaire aux Comptes Aix en Provence

Notes sur le bilan

Produits à recevoir

	30/09/2022	30/09/2021
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	58 052	46 364
Disponibilités		
Total	**58 052**	**46 364**

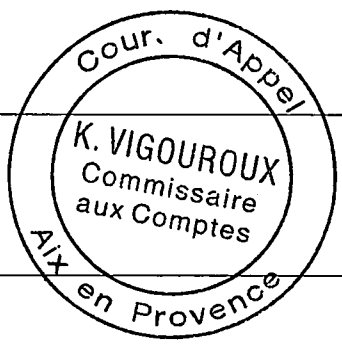
Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 50 000,00 euros décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 30/03/2022.



	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	201 418
Résultat de l'exercice précédent	380 719
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	**582 137**
Affectations aux réserves	
Distributions	250 000
Autres répartitions	
Report à Nouveau	332 137
Total des affectations	**582 137**

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/10/2021	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/09/2022
Capital	50 000				50 000
Réserve légale	5 000				5 000
Report à Nouveau	201 418	130 719	130 719		332 137
Résultat de l'exercice	380 719	-380 719	499 602	380 719	499 602
Dividendes		*250 000*			
Total Capitaux Propres	**637 137**		**630 321**	**380 719**	**886 739**

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 4 032 178 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	850	850		
- à plus de 1 an à l'origine	2 792 127	655 159	1 951 674	185 294
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	6 951	6 951		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	797 062	797 062		
Dettes fiscales et sociales	277 048	277 048		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	158 139	158 139		
Produits constatés d'avance				
Total	**4 032 178**	**1 895 209**	**1 951 674**	**185 294**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	117 306			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	695 007			
(**) Dont envers les associés				

Cour d'Appel K. VIGOUROUX Commissaire aux Comptes Aix en Provence

Notes sur le bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	2 318 570	5 934 000	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	**2 318 570**	**5 934 000**	

Voir détail dans les engagements hors bilan.

Charges à payer

	30/09/2022	30/09/2021
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	6 951	8 379
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales	231 377	216 559
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	71 695	33 601
Total	**310 024**	**258 538**

Cour d'Appel K. VIGOUROUX Commissaire aux Comptes Aix en Provence

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	30/09/2022	30/09/2021
Charges d'exploitation	49 954	37 009
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	**49 954**	**37 009**

Cour d'Appel
K. VIGOUROUX
Commissaire aux Comptes
Aix en Provence

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 8 500 euros
Honoraire des autres services : 0 euros

Parties liées

Les prestations de services facturées par la société SARL AB HOLDING (société-mère) s'élèvent à 102 000 €.

Charges et Produits exceptionnels

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	1 308	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	3 449	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		4 161
Produits des cessions d'éléments d'actif		3 188
TOTAL	**4 756**	**7 349**

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/10/2019, la société SAS ABCDIS est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL AB HOLDING, 85 rue de France 060000 NICE.

SIREN : 751756420
Adresse du siège social :
85 rue de France
06000 NICE

Cour d'Appel K. VIGOUROUX Commissaire aux Comptes Aix en Provence

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 50 personnes dont 6 apprentis.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens	8	
Employés	42	
Ouvriers		
Total	**50**	

Cour d'Appel
K. VIGOUROUX
Commissaire aux Comptes
Aix en Provence

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	55 876
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
BPMED - Capital initial emprunté et garanti au profit de AB Holding (10)	*1 000 000*
Autres engagements donnés	1 000 000
Total	**1 055 876**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Cour d'Appel
K. VIGOUROUX
Commissaire aux Comptes
Aix en Provence

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
ARKEA - Capital initial emprunté et garanti (1)	*996 000*
CIC - Capital initial emprunté et garanti (3)	*996 000*
BFCC - Capital initial emprunté et garanti (4)	*675 000*
ARKEA - Capital initial emprunté et garanti (5)	*338 000*
CIC - Capital initial emprunté et garanti (6)	*338 000*
BPMED - Capital initial emprunté et garanti (7)	*350 000*
CIC - Capital initial emprunté et garanti (8)	*100 000*
CIC - Capital initial emprunté et garanti (9)	*150 000*
Avals et cautions	3 943 000
BFCC - Capital initial emprunté et garanti (2)	*1 991 000*
Autres engagements reçus	1 991 000
Total	**5 934 000**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Cour. d'Appel K. VIGOUROUX Commissaire aux Comptes Aix en Provence

(1) Emprunt ARKEA :
- Montant initial de 996 K€, à échéance 09/2027
- Capital restant du au 30/09/2022 : 436.700 €

- Privilège de prêteur de deniers d' ABCDis limité à 815.889 € sur usufruit des murs commerciaux, pour la durée du prêt.
- Promesse d'affectation hypothécaires d'ABCDis limité à 98.009 € sur usufruit des murs commerciaux, pour la durée du prêt.
- Nantissement du fonds de commerce d'ABCDis à hauteur de 996.000 €, pour la durée du prêt.
- Promesse d'affectation hypothécaires de FRANCE IMPERATOR à hauteur de 996.000 € sur nue-Propriété des murs commerciaux.
- Caution personnelle et solidaire de TR4 à hauteur de 1.195.200 €, pour la durée du prêt.
- Caution personnelle et solidaire de SUPREME à hauteur de 1.195.200 €, pour la durée du prêt.

(2) Emprunt BFCC :
- Montant initial de 1.991 K€, à échéance 10/2027
- Capital restant du au 30/09/2022 : 885.502 €

- Privilège de prêteur de deniers d'ABCDis à hauteur de 1.991.000 € sur usufruit des murs commerciaux, pour la durée du prêt.
- Promesse de nantissement du fonds de commerce d'ABCDis limité à 1.991.000 €, pour la durée du prêt.
- Affectation hypothécaire consenti par FRANCE IMPERATOR sur la nue-propriété des biens immobiliers à hauteur de 1.991.000 €.

(3) Emprunt CIC :
- Montant initial de 996 K€, à échéance 12/2027
- Capital restant du au 30/09/2022 : 395.543 €

- Privilège de prêteur de deniers d'ABCDis à hauteur de 996.000 € sur usufruit des murs commerciaux, pour la durée du prêt.
- Nantissement du fonds de commerce d'ABCDis à hauteur de 996.000€ en principal et à hauteur de 199.200 € pour tous les intérêts et

Autres informations

frais accessoires, pour la durée du prêt.
- Caution solidaire de TR4 limité à 597.600 €, pour la durée du prêt.
- Caution solidaire de SUPREME limité à 597.600 €, pour la durée du prêt.
- Caution solidaire de FRANCE IMPERATOR à hauteur de 1.195.200 €, pour la durée du prêt.
- Affectation hypothécaire de FRANCE IMPERATOR sur la nue-propriété des biens immobiliers à hauteur de 1.195.200 €, pour la durée du prêt.

(4) emprunt BFCC :
- Montant initial de 675 K€, à échéance 01/2025
- Capital restant du au 30/09/2022 : 188.710 €

- Nantissement du fonds de commerce d'ABCDis à hauteur de 675.000 €, pour la durée du prêt.
- Caution solidaire de TR4 à hauteur de 675.000 €, pour la durée du prêt.
- Caution solidaire de AB HOLDING à hauteur de 675.000 €, pour la durée du prêt.
- Caution solidaire de SUPREME à hauteur de 675.000 €, pour la durée du prêt.

(5) Emprunt ARKEA :
- Montant initial de 338 K€, à échéance 02/2025
- Capital restant du au 30/09/2022 : 105.711 €

- Nantissement du fonds de commerce d'ABCDis à hauteur de 338.000 €, pour la durée du prêt.
- Caution solidaire de TR4 à hauteur de 405.600 €, pour la durée du prêt.
- Caution solidaire de SUPREME à hauteur de 405.600 €, pour la durée du prêt.

(6) Emprunt CIC :
- Montant initial de 338 K€, à échéance 12/2024
- Capital restant du au 30/09/2022 : 71.647 €

- Nantissement du fonds de commerce d'ABCDis à hauteur de 338.000€ en principal et à hauteur de 67.600€ pour tous les intérêts et frais accessoires, pour la durée du prêt.
- Caution solidaire de TR4 limitée à 202.800€, pour la durée du prêt.
- Caution solidaire de SUPREME limitée à 202.800€, pour la durée du prêt.

Cour d'Appel
F. VIGOUROUX
Commissaire aux Comptes
Aix en Provence

(7) Emprunt BPMED :
- Montant initial de 350 K€, à échéance 07/2023
- Capital restant du au 30/09/2022 : 95.195 €

- Caution solidaire de AB HOLDING à hauteur de 420.000€, pour la durée du prêt.

(8) Emprunt CIC :
- Montant initial de 100 K€, à échéance 01/2025
- Capital restant dû au 30/09/2022 : 47.046 €

- Nantissement du fonds de commerce d'ABCDIS à hauteur de 100.000€ pour la durée du prêt.

(9) Emprunt CIC :
- Montant initial de 150 K€, à échéance 04/2026
- Montant débloqué au 30/09/2022 : 117 306 €
- Capital restant dû au 30/09/2022 : 92.519 €

- Nantissement du fonds de commerce d'ABCDis à hauteur de 150.000€ en principal et à hauteur de 31.568 € pour tous les intérêts et frais accessoires, pour la durée du prêt.

(10) Emprunt BPMED souscrit par AB HOLDING
- Montant initial de 1.000 K€ à échéance 12/2034
- Capital restant dû au 30/09/2022 : 883.621€

Autres informations

- Caution hypothécaire de la société ABCDIS, propriétaire de l'usufruit temporaire de l'immeuble sis 85 rue de France pour une durée de 25 ans du 20/09/2012 au 20/09/2037

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 55 876 euros

Cour d'Appel
K. VIGOUROUX
Commissaire aux Comptes
Aix en Provence